L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 16 AVRIL 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI MATIN, 16 AVRIL.

VENTES DE CE JOUR.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres—grande vente, sans réserve, d'habillements.

Par D. E. Murphy, aux Nos 108 et 110 de la rue des Magasins. Cordes et clous.

Corde, Clous.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Murphy.

SPECTACLES.

Jeudi, 16 Avril.

OPÉRA.—A midi: La Muette de Portici; le soir l'Africaine.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Les sept Sœurs, pièce burlesque.

Le Gouverneur Kellogg et la Compagnie des Levées.

Mr. Kellogg a adressé au *Picayune* la lettre suivante:

Nouvelle-Orléans, 14 avril, 1874.

Monsieur: Un article publié dans le Picayune de dimanche dernier, intitulé "Les levées et la Compagnie de levées," contient l'insinuation que les fonds dus à la compagnie de levées de l'Etat, ont été détournés, et que les opérations de la compagnie ont été entravées par des injonctions mises sur les Bons d'Etat qui lui sont dus. Je me suis adressé aux administrateurs des finances du gouvernement et à l'avocat-général pour savoir si ces insinuations étaient fondées en fait.

D'après les réponses reçues, je puis déclarer que les recettes pendant l'année 1872 de taxes perçues pour les levées, se sont montées à $437,200, et les paiements à la compagnie de levées pendant cette période à $400,000. Pour l'année 1873, les recettes ont été de $536,375 63 et les paiements faits à la compagnie de $549,200.

En outre, l'Etat a tout récemment payé à la compagnie de levées $30,000 d'avance sur les collections afin de l'aider dans les circonstances présentes.

On voit que l'allégation que les fonds collectés des taxes pour les levées ont été détournés, est entièrement mal fondée. Quant à l'autre accusation relative à l'injonction des Bons d'Etat, je n'ai pas connaissance d'aucuns Bons émis par l'Etat à la compagnie depuis son organisation, et je ne sache pas *qu'elle ait droit à l'émission d'aucuns Bons*, et je ne puis comprendre comment la compagnie des levées peut être, en aucune façon affectée par des injonctions contre des Bons émis pour des intérêts étrangers à la compagnie.

Respectueusement,
WM. P. KELLOGG.

M. Kellogg dit ignorer que la compagnie des levées ait droit à des Bons d'Etat. Il n'a donc pas lu la loi qu'il a signée le 6 mars 1873, promulguée le 19 mars, car il y est vu que cette loi maintient la section 9 de la loi de février 1871, section qui porte que la compagnie aura droit à un million en Bons de l'Etat pour remplacer les taxes de 1871. Il est possible que la compagnie ne réclame pas actuellement ces Bons, mais M. Kellogg peut-il expliquer dans quel but on a laissé subsister dans la loi de 1873 cette clause de la loi de 1871, à laquelle la compagnie semblait avoir renoncé. Une explication est nécessaire à ce sujet.

M. Kellogg établit que l'Etat ne doit rien à la compagnie des levées. Nous lui demanderons, maintenant, une autre explication sur l'emploi des deux fonds de levée, étrangers à la compagnie.

Du rapport de l'Auditeur Clinton pour l'année 1873, il résulte que l'Etat a reçu pour les fonds de levée destinés à payer l'intérêt et le principal des Bons de levées émis de 1867 à 1872, savoir:

Fonds des taxes de levée..........	192,072 49
Fonds de la taxe spéciale des levées..........	309,735 67
Total..........	$501,808 16
Du même rapport il résulte, que l'Etat a déboursé sur ces deux fonds, savoir:	
Fonds des taxes de levée.......... 95,483 49	
Spécial.......... 14,069 44	
Total..........	109,552 93
Balance..........	$392,255 23

Notre question est celle-ci: l'Etat a reçu sur ces deux fonds $392,225 de plus qu'il n'a déboursé. Qu'est devenue cette balance? Existe-t-elle dans le Trésor, ou a-t-elle été détournée et employée à d'autres objets?

Nous devons dire que le rapport du Trésorier n'est pas d'accord avec celui de l'Auditeur; il porte les paiements à $131,000 au lieu de $109,000; mais nous y découvrons autre chose, c'est qu'il y avait au 1er janvier 1873 une balance au crédit du fonds spécial de $162,029 59. Voici du reste les chiffres de son rapport:

RECETTES EN 1873.

Fonds de la taxe des levées..........	$197,152 20
Fonds spécial..........	318,202 33
Balance du fonds spécial au 1er janvier 1873..........	162,029 59
Total..........	$677,384 12
DÉBOURS.	
1er fonds.......... $120,165 28	
2e fonds.......... 10,901 52	
	$131,066 80
Balance..........	$546,317 32

Nous demandons donc ce qu'on a fait de cette balance de plus d'un demi-million de dollars? L'a-t-on toujours gardée en caisse?

Nous accueillerons à ce sujet les éclaircissements qu'il plaira à MM. Kellogg, Clinton et Dubuclet de nous fournir. Nous n'accusons personne, nous désirons être éclairés.

Le Loyer de la Maison d'Etat.

Dans son rapport à l'Assemblée, M. Clinton a donné un état estimatif des dépenses courantes du gouvernement. Il portait dans cet état le loyer de la maison d'Etat à HUIT MILLE PIASTRES pour l'année. C'était le chiffre de loyer payé pour le Mechanic's Institute, et il était à désirer que, vu la pénurie de nos finances, ce chiffre ne fût pas dépassé.

Or, une disposition législative a autorisé un triumvirat composé du gouverneur, du lieutenant-gouverneur et du président de la chambre, à louer une bâtisse pour servir de maison d'Etat, moyennant un loyer ne dépassant pas CINQUANTE MILLE PIASTRES.

Nous avons dit que l'Hôtel St. Louis allait servir de maison d'Etat. La Banque des Citoyens l'a vendu $149,000 à une corporation ou coterie à la tête de laquelle sont MM. Benham et autres législateurs de Kellogg. Cette corporation loue l'immeuble à l'Etat ou au triumvirat qui est censé le représenter. M. Kellogg et ses deux adjudants ont-ils fixé le loyer au maximum autorisé par la loi ou à un prix plus modéré; nous n'en savons encore rien. Mais, quel que soit le chiffre il dépassera de beaucoup celui de huit mille piastres porté par M. Clinton dans son évaluation.

Or, quelle nécessité y avait-il à louer une nouvelle maison d'Etat dans les circonstances politiques et financières où se trouve placée la Louisiane? La précipitation mise à bacler cette affaire n'indique-t-elle pas que M. Kellogg et ses complices ont eu en vue de favoriser des intérêts ... que ceux de l'Etat.

Pour être bien couché il faut absolument un matelas à fond élastique (*spring bottom*). Nous n'en connaissons pas de meilleurs que ceux qui se vendent chez Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido.

Des garçons nombreux et attentifs et un local à la fois vaste et parfaitement aéré ajoutent au plaisir des consommateurs qui viennent au salon de Cincinnati, No 32 Royale, boire l'excellente bière qui s'y débite à raison de 5 cents le verre. L'établissement est meublé et décoré avec goût—c'est le plus élégant de la ville—et la popularité du propriétaire joint à l'excellente administration de la maison la placera bientôt à la tête des établissements du même genre à la Nouvelle-Orléans.

—Rencontré un mendiant parnassien.
—Monsieur, disait-il, donnez-moi de quoi acheter un morceau de pain, car j'ai tellement soif, que je ne sais où coucher...

La Perte de l'Europe.

En lisant le rapport du capitaine Lemarié, commandant de l'*Europe*, on est sous l'impression que ce rapport est l'expression exacte de la vérité. Ceux qui connaissent, d'ailleurs, ce brave officier, ne peuvent mettre en doute sa véracité. La simple dénégation du capitaine Thomas, du steamer *Greece*, nous parait bien insuffisante pour contrebalancer l'effet de la protestation du capitaine français. Le langage de ce dernier n'a rien d'affecté, d'ambigu, d'énigmatique; il exprime en termes simples mais chaleureux l'indignation éprouvée par un homme loyal et honnête qu'on a fait tomber dans un piège pour lui faire abandonner son batiment afin de s'en emparer comme d'une épave.

Il importe qu'une enquête officielle ait lieu à ce sujet, non-seulement pour décider entre les versions opposées des deux commandants, mais pour l'honneur des deux marines et au nom du droit des gens maritime qui a été outrageusement violé par les officiers du *Greece*, si les assertions du capitaine Lemarié sont exactes, ce que nous sommes porté à croire.

Pour faire comprendre la spéculation que voulaient réaliser les officiers du *Greece*, il faut expliquer qu'une épave, c'est-à-dire un navire abandonné par ses officiers et son équipage, appartient à ceux qui la trouvent en pleine mer. En attirant le capitaine Lemarié à bord du *Greece* et en ne lui permettant plus de retourner sur l'*Europe*, les officiers anglais se seraient donc servis d'un stratagème indigne et déloyal, pour s'assurer la propriété d'un batiment valant douze cent mille dollars et de ce qui pourrait être préservé de la cargaison. L'événement a trompé leur attente puisqu'ils ont dû renoncer à leur entreprise et abandonner à leur tour l'*Europe*. Mais leur conduite, si elle est officiellement établie, n'en devra pas moins être énergiquement flétrie comme une odieuse spéculation, conçue et entreprise dans des circonstances qui en aggravent la criminalité.

La compagnie générale transtlantique provoquera, sans aucun doute, une enquête officielle et il serait à désirer que le gouvernement français s'entendît avec le gouvernement anglais pour que cette enquête fût faite par une commission internationale.

Le Désastre de Lafourche.

MEETING DES CITOYENS.

Conformément à une convocation antérieure, un meeting très nombreux des citoyens de Lafourche, sans distinction de couleur, a été tenu aujourd'hui, dans la ville de Thibodeaux, dans le but d'exprimer l'indignation de la population contre l'inactivité criminelle de la compagnie des levées de la Louisiane, et de son refus persistant de donner assistance à ceux qui souffrent de la crevasse Moreau, dans cette paroisse, ou de faire aucune tentative pour la fermer.

Le capitaine Lewis Guion a appelé le meeting à l'ordre et en a expliqué l'objet, après quoi l'honorable J. S. Billiu a été élu président et MM. Enoch Dunn et P. E. Lorio secrétaires.

Des harangues éloquentes ont été prononcées par MM. J. S. Goode, Juge J. M. Howell, le capitaine Lewis Guion et J. D. Moore, qui ont dénoncé la compagnie des levées et ont demandé à leurs auditeurs de contribuer par tous les moyens légaux à la dissolution de la dite compagnie.

M. J. S. Goode a présenté le préambule et les résolutions suivantes qui ont été adoptés à l'unanimité.

Attendu que nous avons acquis la conviction que la compagnie des levées de la Louisiane, en dépit des demandes répétées de secours faites par notre population, a résolu de ne rien faire pour fermer la crevasse Moreau, qui dévaste actuellement une des plus riches sections de notre paroisse et qui laisse sans abri des milliers de nos citoyens déjà appauvris; et

Attendu que les officiers de cette compagnie ont traité avec indifférence, sinon avec mépris, nos pétitions urgentes, se renfermant derrière le misérable subterfuge que, dans leur opinion, la dite crevasse ne pouvait être fermée, avouant ainsi leur incompétence à accomplir le travail pour lequel la compagnie a été créée; il est, en conséquence;

Résolu, Que nous reconnaissons la compagnie des levées de la Louisiane comme une vile fraude contre les droits de toute la population de l'Etat, sans distinction de race ni de parti, que son objet réel est d'enrichir ses membres aux dépens des plus grands intérêts du peuple, et que son nom est synonime d'extorsion et de désolation, et que plus tôt ce monstrueux fardeau sera enlevé par l'annulation de sa charte, mieux cela vaudra pour les intérêts des citoyens.

Résolu, que l'inaction de la compagnie des levées, en présence de nos besoins immédiats, est une abdication réelle de ses droits et un aveu de son incapacité à accomplir l'objet de sa charte.

Résolu, que l'apathie et l'indifférence de la compagnie, en face de la désolation et de la détresse qui existent dans notre section, montrent clairement au peuple des autres paroisses la nécessité de l'unité d'action afin d'écraser ce hideux monopole et de lui enlever le droit de fouiller dans les poches d'un peuple appauvri.

Résolu, que la législature qui a créé et l'opinion publique qui soutient cette monstrueuse flibusterie méritent l'exécration éternelle de tout bon citoyen de la Louisiane, et que nous demandons instamment aux autorités légales de l'Etat de prendre les mesures convenables pour annuler sa charte."

Le juge J. M. Howell a proposé la nomination d'un comité de cinq pour recueillir des statistiques établissant le montant des dommages causés par la crevasse Moreau, le montant des taxes payées annuellement par ceux qui ont souffert de cette crevasse, et particulièrement le montant payé pour les levées, ainsi bien que le total des taxes payées par la paroisse de Lafourche pour protéger et réparer les levées.

Cette motion ayant prévalu, le président a nommé membres de ce comité MM. J. S. Goode, L. O. Moreau, P. E. Lorio, J. D. Moore, J. C. Ragan et, sur motion, le président a été adjoint au comité.

Une motion étant adoptée pour la nomination d'un comité de dix avec Isaiah D. Moore, avocat de paroisse, comme chairman, le comité est ainsi composé: I. D. Moore, chairman, H. N. Coulon, Dr W. W. Cross, S. Mayer, E. Roger, L. Dantin, Seldon Brazil, George Watson, Frank James, James Wade.

La mission de ce comité est de se procurer des ressources pour secourir les victimes de l'inondation, telles que provisions et abris, et des terres à cultiver dans d'autres sections de la paroisse.

Sur motion, il a été résolu que le *Picayune*, le *Times*, l'*Abeille*, le *Republican* et le *Bulletin* fussent requis de publier ce procès-verbal, ainsi que la *Sentinelle de Thibodeaux* et le *Sucrier de la Louisiane*.

Le meeting s'est ajourné *sine die*.

J. S. BILLIU, Président.
P. E. LORIO et E. DUNN, Secrétaire.

LE TRAIT-D'UNION.—Nous avons reçu une liasse du *Trait-d'Union* allant jusqu'au 1er avril. Nous voyons avec plaisir que notre confrère M. René Masson a recouvré la santé et a repris la rédaction de son journal. Nous lisons dans le numéro du 1er avril:

Nous commençons aujourd'hui le trente-septième volume du *Trait-d'Union* qui commence à se faire vieux, on en conviendra. Après le *Courrier des Etats-Unis* de New-York et l'*Abeille de la Nouvelle-Orléans*, le *Trait-d'Union* est le journal français le plus ancien des deux Amériques.

Nous souhaitons à notre estimable confrère la continuation, pendant de longues années, de sa carrière déjà si bien remplie.

On peut à la rigueur se passer de salon, mais non de chambre à coucher, et une chambre à coucher doit être meublée confortablement. Or, pour $60, M. Joe. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido, vous fournit un beau lit Victoria et dix autres pièces composant l'ameublement. C'est à n'en pas croire ses yeux et ses oreilles.

La Loterie se tire
La Loterie se tire
La Loterie se tire
La Loterie se tire
La Loterie se tire
Samedi, 18 avril.
Samedi, 18 avril.
Samedi, 18 avril.
Samedi, 18 avril.
Samedi, 18 avril.

Allez au Cincinnati Beer Saloon, No. 32 Royale, près Douane, et demandez, pour 5 cents, un verre de bière (lager), égale en qualité à celle qui se vend 10 cents dans les établissements de premier ordre.

—Un ivrogne tombe au coin d'une rue. Sa face est tellement enflammée qu'on croit à une apoplexie et qu'on lui plonge les pieds dans un seau d'eau bouillante.

Il revient à lui.

—Hé! quoi, s'écrie-t-il avec indignation, un bain de pied,... et pas de petit verre!

MORT DU COLONEL JAMES T. TUCKER.—Les nombreux amis que s'était fait dans notre population le colonel Tucker, agent du chemin de fer de l'Illinois Central, apprendront avec autant de surprise que de regret qu'il a été, hier soir, enlevé à sa famille et à cette communauté, dont il était devenu un membre utile, influent et sympathique à tous. Il a été attaqué lundi soir par un mal dont il souffrait habituellement au printemps et, au bout de 48 heures, il a succombé.

Le colonel James T. Tucker était né à Salem, Massachusetts, le 16 mars 1839; il n'était donc âgé que de 35 ans. A l'âge de 16 ans, il était entré au service du chemin de fer de l'Illinois, et, après la guerre pendant laquelle il avait servi comme aide-de-camp dans l'état-major du général Banks, il était revenu se fixer à la Nouvelle-Orléans comme agent général du chemin de fer central de l'Illinois. Son aménité, son urbanité, sa bienveillance et ses vues libérales lui avaient bientôt conquis l'estime et la sympathie de tous ceux qui étaient en relations avec lui. Il avait épousé une charmante créole, mademoiselle Pisero, et il laisse un enfant d'un an.

Comme homme d'affaires, le colonel Tucker s'était fait remarquer par son énergie et son esprit d'entreprise. Il avait pris à cœur de relier plus intimement le Nord-Ouest avec la Nouvelle-Orléans par l'intermédiaire de son chemin de fer, et, après avoir contribué à l'établissement d'un service direct de Cairo à notre port par bateaux à vapeur et barges, il eut la satisfaction de voir réaliser son plan de communications directes par chemins de fer, grâce à la prolongation du Mississippi Central jusqu'à Cairo.

Le colonel Tucker était membre de la Chambre de commerce et il prenait un vif intérêt à toutes les questions qui concernaient la prospérité présente et à venir de notre place. La mort l'a enlevé jeune encore et alors que sa famille pouvait espérer pour lui une longue carrière qu'il eût certainement bien remplie. Nous joignons nos regrets sincères à ceux de ses amis.

Ses funérailles auront lieu cette après midi à quatre heures.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Aujourd'hui jeudi, 16, Matinée à midi. On donnera *La Muette de Portici*, grand opéra d'Auber, avec MM. Gueymard, Lourde, De Quercy, Mlle Lagye.

Ce soir, à sept heures, les portes de l'Opéra se rouvriront pour l'*Africaine*, et ce sera pour la dernière fois de la saison que l'on entendra la dernière œuvre de Meyerbeer. Cette représentation est au bénéfice de M. Mayan, qui sera secondé par MM. Devoyod, Gadilhe, Feitlinger, Dupin, Mmes Fursch-Madier et Lagye.

Entre le troisième et le quatrième acte de l'*Africaine*, M. Mayan chantera le grand air de l'opéra d'*Œdipe à Colonne*. Le choix de ce morceau est une bonne inspiration; le style en est large et simple; il rentre heureusement, ce nous semble, dans les moyens et la manière de chanter de notre première basse. L'*Œdipe à Colonne* est d'un grand maître, Sacchini, qui, au dix-huitième siècle, fit autant de bruit qu'en ont fait de nos jours Rossini et Meyerbeer. Le morceau que chantera M. Mayan est écrit dans le goût de cette classe de compositeurs qui aspirent à revêtir leurs pensées et leurs sentiments de formes imposantes, mais sobres.

CONCERT DE M. DEVOYOD.—Nous assistions hier au concert donné par M. et Mme Devoyod, et nous lui devons une des plus agréables soirées que nous ayons passées depuis longtemps.

Mme Devoyod nous a fait le plus grand plaisir, surtout dans le *Brindisi de Lucrezia Borgia*, et dans le charmant petit duo de Campana *Guarda che bianca luna*. Dans ce *duettino* sa voix et celle de M. Devoyod se marient on ne peut plus heureusement. Ce morceau, chanté selon le goût italien, a été très favorablement accueilli de toute la salle.

On a fait répéter à M. Devoyod l'*Extase*, et à bien juste titre; car il a dit de la manière la plus noble, et la plus magistrale, cette magnifique composition où la musique de Salomon est aussi belle et aussi poétique que les vers de Victor Hugo.

A l'heure avancée où nous traçons ces lignes, nous n'avons ni le temps ni l'espace qu'il nous faudrait, pour parler de M. Joubert comme il le mérite. Qu'il nous suffise de dire, pour le moment, que ce jeune virtuose plein d'avenir a enthousiasmé son auditoire.

M. Gadilhe a chanté l'air de *Joseph*, de Méhul, avec cette voix sonore, éclatante et si limpide qui remplit toujours l'édifice où elle se fait entendre, quelque grand qu'il puisse être.

La chansonnette, personnifiée par M. Marchand, s'est adroitement et spirituellement glissée au milieu de cette grande musique signée de noms comme ceux de Donizetti, Rossini, Méhul, Ambroise Thomas, etc. M. Marchand peut dire hardiment qu'il a obtenu hier soir, à la salle Grünewald, un des plus beaux succès de folle gaîté dont on ait été témoin à la Nouvelle-Orléans.

Nous félicitons M. et Mme Devoyod du résultat de leur concert; il fait honneur à leur talent, et excitera l'émulation de ceux qui préparent des soirées du même genre.

CONCERT DE M. DÉSIRÉ DELCROIX.—Ce concert est annoncé pour demain soir. Il présentera une autre couleur que celui de M. Devoyod, et n'en sera pas moins intéressant. La musique française y sera représentée par *Le Pélerin de St-Just*, de Boieldieu, chanté par M. Van Huffien, ainsi que par l'*Ouverture de la Muette*, d'Auber, exécutée par l'orchestre de l'Opéra; l'italienne par un air du *Barbier de Séville*, avec accompagnement d'orchestre, par la *Somnambula*, arrangée pour piano par Thalberg et interprétée par M. Delcroix: l'allemande par l'*Ave Maria* de Schubert, par un *Concerto à grand orchestre* de Mendelssohn, etc., etc.

Le violon de M. Madier fera entendre une *cavatine* de Baff et une *berceuse* de Weber.

Le programme de M. Delcroix est riche par le choix des éléments qui le composent, et par leur variété. L'esprit, l'imagination, le sentiment y trouveront leur compte; nous sommes convaincu qu'il sera brillant et très goûté d'une salle, qui, nous l'espérons, sera aussi compacte qu'élégamment parée.

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.—Nous appelons l'attention du commerce sur la grande importation de marchandises sèches, faite par Wallace & Co., rue des Magasins 11 et 13. Ces marchandises viennent de New-York où elles ont été achetées à l'encan. Il y a dans la masse 500 pièces de grenadines de satin de divers genres, du piqué blanc et des toiles d'Irlande, La maison Wallace vient d'ouvrir, en outre, 100 caisses de callicots de choix et qui seront cédés à bon marché. Voyez l'annonce.

Avez-vous acheté votre billet?
Avez-vous acheté votre billet?
Avez-vous acheté votre billet?
Avez-vous acheté votre billet?
Avez-vous acheté votre billet?
A Samedi, le tirage,
A Samedi, le tirage,
A Samedi, le tirage,
A Samedi, le tirage,
A Samedi, le tirage,

La salle à manger est aussi indispensable que la chambre à coucher; il y faut mettre une table à rallonges, un side-board et six chaises au moins, car il serait fort désagréable de s'accroupir sur le parquet pour y prendre ses repas. Eh bien! vous aurez tout cela pour $57 chez Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido.

LE CINCINNATI BEER SALOON.—Comme la saison des chaleurs approche, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en appelant leur attention sur ce salon, situé rue Royale, No. 32. En outre d'un choix remarquable de liqueurs, le propriétaire tient toujours à la disposition des consommateurs une bière délicieuse, du vrai *lager*, à la température de la glace. Prix, cinq cents le verre.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

LE MEURTRE D'EDWARD CLAREN.

On croit avoir découvert l'assassin.

Dans la nuit du 3 avril, M. Edward Claren, un négociant de la Nouvelle-Orléans retiré des affaires depuis quelques années a été assassiné dans le voisinage du nouveau Bassin et son corps jeté à l'eau.

Depuis lors, les officiers de la police secrète n'ont négligé aucun effort pour découvrir l'assassin mystérieux et ils ont réussi en partie.

Les soupçons se sont portés sur George W. Garrison, le gardien de nuit du steamer *Lizzie*, qui se trouvait à bord pendant la première partie de la nuit où le crime a été commis, et qui a aidé, croyons-nous, à retirer de l'eau le cadavre du malheureux Claren, qui flottait à quelques yardes du steamer. Il a donc été arrêté et mis sous les verrous.

Lundi, le coroner Folwell a commencé une enquête, qui a été continuée mardi.

Plusieurs témoins ont été entendus et les préventions sont très fortes contre l'accusé.

Un employé du "Lizzie", Joseph Ryan, a déclaré que samedi matin, après que le corps de Claren eut été trouvé dans le nouveau Bassin, il avait rencontré Garrison, qui lui avait parlé de l'assassinat avec une émotion bien visible. Lui ayant demandé qui l'on soupçonnait d'avoir commis ce meurtre, Garrison s'est éloigné sans répondre.

M. N. C. Fletcher, capitaine du "Lizzie," a témoigné que trois semaines avant le meurtre, il avait trouvé un petit poignard dans la chambre de Garrison, et lui ayant demandé ce qu'il comptait en faire, celui-ci avait répondu qu'il ne l'avait pas acheté pour couper des cordages.

George Slidell, employé à bord du Lizzie, a déclaré qu'il avait quitté Garrison dans la première partie de la nuit du 3 avril et qu'étant revenu vers une heure du matin, il l'avait trouvé endormi sur le pont.

Le témoignage de M. A. Pullbrose est plus important. Il est passé près du nouveau Bassin à une heure, samedi matin, et arrivé en face du "Lizzie," il a vu un homme debout sur le pont du steamer et un autre sur le quai, accroupi derrière des ballots de marchandises, et cherchant évidemment à se cacher. Il a pu voir cet homme assez distinctement, cependant, et son signalement correspond exactement à celui de Garrison.

La dernière déposition, celle de Edward Hausen et de W. Cromwell est accablante pour le prévenu.

Tous les deux ont eu une conversation avec Garrison samedi matin, vers onze heures, au sujet du meurtre, et comme ils s'étonnaient du mystère dont ce crime était entouré, Garrison a dit qu'il était facile de s'expliquer comment le meurtre avait été commis. Il a déclaré que Claren avait été tué au pied de la rue Dryades et son cadavre jeté dans le nouveau Bassin, à cet endroit même, d'où il avait flotté un peu plus bas.

Il a ajouté que l'assassin était armé d'un stylet mexicain, qu'il s'était jeté sur Claren, le saisissant à la gorge avec la main gauche, et lui plongeant son poignard dans la poitrine avec la main droite, à quatre reprises différentes.

Après avoir entendu tous ces témoignages, le jury a rendu un verdict déclarant qu'on avait lieu de présumer que Claren avait été tué par Garrison dans la nuit du 3 avril.—Un des jurés, Frank Vatter, a différé d'opinion avec les onze autres. A son avis Garrison n'est pas coupable du meurtre, mais il doit être le complice de l'assassin.

Un nouveau duel à la baie St-Louis.

Hier matin, Messieurs J. A. Bachemin et Wallace Wood, accompagnés de leurs témoins respectifs, Messieurs J. A. Montamat et C. Ramel, pour le premier, et Messieurs C. E. Whitney, et Jos. Wilson, pour le second, avec le docteur Finney, comme chirurgien, ont pris le train de sept heures du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Mobile et Texas, et se sont rendus à la station Towline, à sept milles environ de la baie St-Louis, pour vider une affaire d'honneur.

L'arme choisie était le pistolet, la distance douze pas, et le combat devait avoir lieu à outrance.

Au premier feu, M. Bachemin a été grièvement blessé à la cuisse, et les témoins ont déclaré qu'il ne pouvait plus continuer.

Ce duel était prévu depuis longtemps. Il a été amené par une série de circonstances telles qu'il ne pouvait pas être évité; les adversaires ayant publié tous les deux des circulaires, collées à tous les coins de rues, dans lesquelles ils se donnaient mutuellement les épithètes les plus malsonnantes.

L'origine de la difficulté date d'une transaction d'affaires entre M. Bachemin et M. Wood, à la suite de laquelle le premier, croyant avoir des raisons de se plaindre de la conduite du second à son égard, l'a fait citer devant le grand jury, dont lui, Bachemin, était l'un des membres, en l'accusant d'abus de confiance. Après un examen attentif de l'affaire, le grand jury a déchargé M. Wood, qui s'est hâté de publier dans les journaux, et de faire afficher même, une carte très insultante pour M. Bachemin.

Celui-ci a attendu avec impatience que le terme du grand jury, dont il était l'un des membres, fut expiré, et il a envoyé un cartel à M. Wood, lui demandant une réparation par les armes.

A la suite d'un malentendu entre les témoins des deux parties,—ceux de M. Wood exigeant que le cartel fût écrit et les représentants de M. Bachemin persistant à le présenter verbalement,—M. Wood a refusé de donner satisfaction à M. Bachemin.

Celui-ci a rédigé alors, à son tour, une carte insultante à l'adresse de M. Wood, dans laquelle il mettait son courage en doute et le plaçait au ban de l'opinion publique.

M. Wood a répondu en se rendant le lendemain au bureau de M. Bachemin, armé d'un fusil de chasse, et il est probable qu'une rencontre aurait eu lieu, car M. Bachemin avait pris aussi ses précautions, si la police ne les avait pas arrêtés et s'ils n'avaient pas été mis sous caution de $500 pour garder la paix.

L'affaire en était restée là, quand M. Wood a envoyé deux de ses amis porter un cartel à M. Bachemin, qui l'a accepté avec empressement, et toutes les dispositions ont été prises pour un combat mortel.

Les dernières nouvelles que nous avons reçues de la baie St-Louis, annonçaient que plusieurs citoyens de cette petite ville, munis d'un mandat d'arrestation fourni par le shérif, s'étaient mis à la poursuite de messieurs Bachemin et Wood.

Nous avons lieu de croire cependant, qu'ils ont éludé toutes les recherches, car on nous assure avoir vu débarquer les principaux et les témoins, hier après midi, à la gare du chemin de fer de la Nouvelle Orléans, Mobile et Texas.

La blessure de Mr. Bachemin n'est pas très grave.

Vente de contrat de drainage.

La vente par le shérif du contrat de drainage et des bateaux-dragueurs appartenant à la compagnie "Mississippi and Mexican Gulf Ship Canal", annoncée comme devant avoir lieu hier, a été suspendue par une injonction de la Cour Suprême, qui accorde jusqu'à lundi, le 20 de ce mois, à la cour dite Supérieure, pour maintenir la validité de son arrêt contre la compagnie sus-nommée.

Terrible accident sur le fleuve.

Nous tenons du capitaine A. Joachim, commandant du bateau remorqueur Richard, qui est arrivé à sept heures et demie, hier soir, à bord du steamer Mary Ida, au pied de la rue Conti, que son bateau a coulé, hier à midi, en face de la crevasse qui s'est déclarée sur l'habitation Belle Chasse, à 25 milles plus bas que la ville.

Il y avait à bord seize personnes dont treize ont péri. Le capitaine, l'ingénieur et un passager sont les seuls qui ont pu se sauver à la nage. Huit des malheureux qui ont été noyés étaient employés sur l'habitation Constance et cinq sur l'habitation Villeré.

Ils s'étaient embarqués à bord du "Richards" pour aller travailler à la crevasse.

Le bateau a sombré dans 80 pieds d'eau. Il a été entraîné par un courant de fourche presqu'en face du gouffre béant dans la levée, et sa machine n'étant pas assez forte pour le faire remonter, il a tourné sur lui-même et il s'est renversé, la quille en l'air. Tout cela a été fait si rapidement, que la plupart des passagers n'ont pas eu le temps de se jeter à l'eau.

Nager d'ailleurs, au milieu de la crevasse, n'était pas chose facile, même pour les plus experts. Le capitaine, son ingénieur et le passager ne sont parvenus qu'avec la plus grande peine à toucher la terre ferme, et ils ont cru qu'ils allaient être engloutis vingt fois avant d'y arriver. On ignore les noms de ceux qui ont péri.

Ce triste accident est sans doute le résultat de beaucoup d'imprévoyance.

Un autre triste accident.

Hier après-midi, vers trois heures, un camion, chargé de 25 barils de farine, a renversé maladroitement un jeune garçon âgé de dix ans, nommé Edward Peram, qui traversait la rue des Magasins, entre Lafayette et Girod, et l'a tué instantanément. Le corps a été littéralement broyé par les roues du pesant véhicule.

Le cocher a été arrêté et le coroner averti.

Incendie.

Le feu s'est déclaré, hier après-midi, vers quatre heures et demie, à bord de la goëlette Verina, mouillée près des Casernes, mais il a été promptement éteint par la compagnie Créole No. 9 du département de l'incendie.

On n'a pas donné d'alarme.

Il y a eu aussi, hier soir, un petit incendie à Milneburg, qui a éclaté dans une maison basse en bois, appartenant à Frédéric Berlinger et occupée par lui. Le feu a été éteint également sans beaucoup de dégats.

L'état des eaux.

Le fleuve a baissé de plusieurs pouces, hier matin, mais il a monté encore dans la soirée. Il y a cependant une baisse sensible depuis deux jours, l'eau étant au niveau de la marque de 1871, au pied de la rue du Canal.

Une rumeur qui nous est parvenue rapporte qu'il y a une brèche considérable dans la levée sur l'habitation Davidson, rive droite, à sept milles plus haut que la Nouvelle Orléans et en face de Carrollton, d'où l'eau s'échappe avec violence et s'étend rapidement. On nous dit aussi que la voie ferrée du chemin de fer de Donaldsonville est inondée, et que la compagnie sera obligée de suspendre ses opérations à moins que la crevasse ne soit comblée.

Ce bruit pourrait n'être pas fondé, cependant, car il y en a eu tant du même genre depuis une semaine, qu'il faut attendre confirmation avant d'y croire.

Notre reporter a fait sa tournée habituelle sur les quais et à Alger. Il n'a pas vu de danger immédiat; mais partout l'eau est au niveau de la crête des levées, et la plus grande vigilance est indispensable.

TEMPERATURE.—15 avril 1874.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M..........	70	21
12 M..........	80	27
3 P. M..........	80	27
6 P. M..........	77	25

ESSAYEZ LA BIÈRE-LAGER, à la température de glace, qu'on vend au détail dans le Salon de Bière Cincinnati, No 32 Royale et vous ne manquerez pas d'y retourner de préférence à tout autre établissement du même genre.

Moyennant la somme modique de $56, vous pouvez avoir chez Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido, un meuble de salon comprenant 1 sofa, 6 chaises et une berceuse. C'est le dernier mot du bon marché, car le travail de chacune de ces pièces est irréprochable.

Voulez-vous gagner le lot de $20,000?
Achetez un billet.
Voulez-vous gagner le lot de $20,000?
Achetez un billet.
Ne l'oubliez pas!
Voulez-vous gagner le lot de $20,000?
Achetez un billet.
Voulez-vous gagner le lot de $20,000?
Achetez un billet.
Ne l'oubliez pas!

13.

PAUVRETÉ DU SANG.

Si le sang est clair et aqueux, tout le système est appauvri. La chair est flasque, les muscles manquent de fermeté, les nerfs sont relâchés, les organes de l'intérieur ne remplissent plus qu'imparfaitement leurs fonctions, le cerveau est inerte et le corps tout entier ne vit qu'à moitié. L'estomac est pleinement responsable de cette misérable condition de la machine humaine. Stimulez cet organe avec les Amers de Hostetter et un changement notable aura bientôt lieu. Le résultat de l'amélioration du système digestif avec ce puissant tonique sera la conversion de la nourriture en un sang riche et pur, et comme le sang est la matière brute avec laquelle la chair, les muscles, la cervelle, les os et chaque membrane, les tissus et les ligaments du corps sont formés, tous ces divers éléments de la charpente humaine seront graduellement régénérés et fortifiés. C'est une saine doctrine qui repose sur la logique des faits.

GARANTIE.

On garantit que quatre ou six bouteilles du Golden Medical Discovery du Dr. Pierce guérissent les herpes ou dartres et les boutons les plus dangereux; de deux à quatre bouteilles délivrent le système des clous, et de l'anthrax; de quatre à six bouteilles guérissent l'érysipèle la plus opiniâtre; de six à dix bouteilles triomphant des écoulements d'oreilles et des ulcères; de huit à dix bouteilles guérissent les plaies et les enflements scrofuleux; de deux à six bouteilles guérissent la maladie de foie.

Elle est Etonnée.

Tanktown, Delaware Co., O., 20 mars 1873.

AU DR. R. V. PIERCE,

Il n'est besoin que de faire l'essai de votre Discovery pour se convaincre que ce remède accomplit tout ce que vous dites et même davantage. A l'âge de quinze ans, je pris du froid et, depuis vingt-huit ans, je n'étais qu'une ruine. Les comptes de médecins et des médicaments m'avaient coûté de deux à trois cents piastres; mon état empirant, j'avais abandonné tout espoir de guérison dans le courant du printemps et m'étais accoutumé à l'idée que je ne passerais pas l'été. Je reçus à cette époque, un de vos livres et après l'avoir lu, je dis à mon mari qu'il était trop tard pour essayer d'autres médicaments; mon mari me répondit qu'il n'était jamais trop tard et je me décidai à faire l'essai de votre remède. Je m'aperçus qu'il me faisait du bien. J'avais, depuis 1841, un catarrhe et un mal de gorge, je n'entendais presque plus d'une oreille et ma voix était extrêmement voilée. J'éprouvais constamment une douleur à la tête; cette douleur a disparu, et ma voix est claire. J'ai pris six bouteilles de votre Discovery, et je suis délivrée du catarrhe, du mal de gorge, d'une maladie du cœur, d'une affection de l'épine dorsale et d'une maladie de foie; celle-ci était fort grave.

Je suis en bonne santé depuis trois mois; mes amis sont émerveillés de me voir aussi bien, et je suis un sujet d'étonnement pour moi-même. Je ne vous donne que la moitié des faits.

Je suis avec respect, etc.

HESTER LACKEY.

14 avril—6f. v. et o.

Décédé hier, mercredi, à l'âge de trente-trois ans, JAMES T. TUCKER. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de la famille Pisero, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu cette après-midi à 4 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, No. 573 rue Carondelet.

Décédée, hier, à 11 heures et demie du soir, à l'âge de 46 ans, dame JOSÉPHINE ADELE HARDY DE BOISBLANC, épouse de Joseph Octave Chalon. Les parents, amis et connaissances des familles Chalon, Boisblanc et Bienvenu, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à cinq heures P. M.

Le corps est exposé à sa dernière résidence, rue Annette, entre les rues Marais et Villeré.

De la part de son époux.

Décédée, mercredi, 15 avril, à minuit et demi, AZÉLIE ST-AMANT, veuve de Pierre Verloin De Gruy, à l'âge de soixante-quinze ans. Les amis de la famille et ceux de ses fils, P. H., L. F. et J. C. De Gruy, ceux de ses gendres, Wm. Salomon et C. H. Forno, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, jeudi, 16 du courant, à quatre heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, No. 266 de la rue Melpomène.

Décédée, hier après-midi, à 3 heures, à l'âge de soixante-quatre ans, DAME CHARLES DE RANCO, née Elizabeth Nagel.

Ses amis et connaissances sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi à 4 heures et demie précises.

Le convoi partira de sa dernière résidence rue Romain, entre Kerlerec et Columbus.

Au Public.

LE grand tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane (billets à numéros simples) aura lieu SAMEDI PROCHAIN, 18 avril 1874, à midi, au dessus de la salle de la Compagnie.

Gros Lot.......... $20,000.
Seulement 10,000 numéros.
Prix du Billet.......... $10 seulement.

Le public est invité à assister au tirage.

Les portes seront ouvertes à midi moins un quart.

Entrée par la rue de l'Union. 15avril—3t—PP

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.—Messieurs les Sociétaires qui voudraient se joindre au Comité du bal sont prévenus que la seconde assemblée des Directeurs aura lieu demain, jeudi, à 7 heures précises du soir, à l'Asile de la Société.

Le Secrétaire de la Direction,
LEON SIMON.

15avril—2t

C. DUHAMEL, OPTICIEN,
III rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

PRÉVIENT les personnes qui (depuis plusieurs années) ont déposé des instruments pour être réparés, de les retirer dans un délai de 60 jours à partir de cette date, après ce temps il en sera disposé.

14 avril — 16, 19 14 av—3t

Avis.

Mr. J. SAGET, prévient le public ainsi que ses amis, qu'à partir de cette date les armes qui ont été mises chez lui en réparation seront mises à l'encan quinze jours après cette date, pour le compte du soussigné.

M. Saget, devant partir pour l'étranger, vendra son stock d'armurerie à 15 et 20 pour cent de perte.

12 avril—6t J. SAGET.

AVIS.—Le steamer allemand GERMANIA, capitaine J. Winzen, venant de Hambourg, du Havre, de Santader et de la Havane, commencera le déchargement de sa cargaison sur la Levée au poteau 48, 4ème District, MERCREDI le 15 à 7 heures du matin.

Les consignataires sont requis de faire leurs entrées en Douane aussitôt que possible, de prendre promptement livraison de leurs marchandises, à défaut de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et périls.

Aucune réclamation ne sera valable si elle n'est pas faite sur la Levée.

WILLIAMS, RUPERTI & Co.
14 avril—3t No. 180, rue Commune.

WALLACE & CO

11 & 13 RUE DES MAGASINS 11 & 13

Nous appelons l'attention du COMMERCE

Sur notre grande importation de

LINONS UNION IMPRIMÉS,

en débarquement du steamer Texas arrivé de Liverpool.

Nous venons de recevoir, des encans de New-York, cinq cents

PIECES

De Grenadines à raies de satin.

Nous avons en magasin un grand choix de

Piqués blancs et de Toiles d'Irlande.

Nous venons de faire l'ouverture de cent caisses de

INDIENNES

de choix, genres Garner et Standard.

Wallace & Co.

Aux Nos. 11 & 13 de la rue des Magasins.

Jeud. Sam. Dim.— 16avril

Commercial Insurance Company of New Orleans.

HUITIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PASSIF.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1874:		
Incendies..........	$59,862 55	
Mer..........	27,808 14	
Rivières..........	93,763 28	
	$197,373 97 [?]	
En plus, risques non expirés le 31 mars 1873..........	16,813 77	
	214,187 74	
En moins, primes non expirées le 31 mars 1874..........	15,745 00	
		$198,442 74
Payé, pertes par l'incendie..........	61,292 47	
Payé, pertes sur mer..........	11,591 14	
Payé, pertes sur les rivières..........	20,19[?] 59	
	93,175 20	
Payé, réfaction (rebate)..........	28,937 21	
Payé, réassurance..........	9,049 47	
Payé, primes remboursées..........	1,217 05	
Payé, taxes..........	8,134 45	
Payé, dépenses casuelles..........	1,550 81	
Payé, loyer..........	6,087 16	
Payé, dépenses, salaires, &c..........	16,132 80	
Payé, dividende..........	125 00	
	164,293 61	
En moins, profits et pertes et intérêt..........	22,611 08	
		141,782 58
Bénéfice net..........		$56,660 16
ACTIF.		
Effets à recevoir..........	$164,546 68	
Meubles..........	4,963 93	
Actions Harbor Boat..........	550 00	
Bons de la ville..........	1,230 00	
Effets en voie de recouvrement, net..........	43,768 80	
En caisse..........	125,856 74	
	$361,274 33	

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1874.

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment, pardevant moi, ce 13 avril 1874.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 13 avril 1874.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de QUINZE POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande. 14avril—1m

ERNEST CABAUD,

Fabricant de Chaussures à Vis,

RUE DAUPHINE No. 60, entre Bienville et Conti.

SYSTÈME BREVETÉ PERFECTIONNÉ.

C'EST donc par le moyen de ce système que Mr. Cabaud peut fabriquer des chaussures très élégantes et solides et les vendre à des prix très modérés. 5avril—1an.

AVIS est, par le présent donné, qu'à partir du 2 de mars 1874, M. L. CARBO a cessé d'être directeur et agent de "l'Ocean Saw Mill," et que toutes les communications pour affaires doivent être adressées à M. C. E. GAUTIER, qui dirige l'Ocean Saw Mill, à l'angle des rues Bordeaux et Water, ou à MM. M. PUIG & Co., No. 57 de la rue de la Douane, Nouvelle-Orléans.

Ocean Saw Mill Box 2226, N. O. P. O.
11 avril—8f

Demande D'Emploi.

UN français habitant la Nouvelle Orléans depuis plusieurs mois, et pouvant fournir de bonnes recommandations, désirerait trouver un emploi quelconque dans une famille, en ville ou à la campagne.

S'adresser par lettre aux initiales A. C., Bureau de l'Abeille. 11 avril—6f.

A. Bedel,

OUVRIER tapissier, ébéniste, vernisseur et réparation de meubles à des prix très modérés.

S'adresser à M. L. MacCarthy, coin Bienville et Vieille Levée. 12 avril—1m.

Mme LEONCE,

Docteur et Astrologiste.

119, rue Douane, coin Bourbon.

A L'HONNEUR d'annoncer au public que partant pour l'Europe au mois de mai, elle invite les personnes qui voudraient la consulter sur le passé, le présent, l'avenir, mariages, et profiter des derniers numéros de chance à la loterie, de venir avant son départ.

Mme Léonce aura l'honneur d'annoncer son retour à la Nouvelle-Orléans.

Les lettres doivent être adressées, franco, P. O. Box 1270. 10avril—1mois.

ARNICA.

LE Rév. Père François d'Assise annonce au public que l'agence de l'arnica des RR. PP. Trappistes, est transférée à MM. H. C. Colomb & Cie., 35 rue Natchez, N. O.

FRANÇOIS D'ASSISE, Trappiste.

N. B.—Le Père François certifie l'identité de l'arnica vendue par ces Messieurs. 8avril—3t

Avis.

LE Docteur P. E. TRASTOUR (homœopathe) étant de retour à la Nouvelle-Orléans, offre ses services à ses amis et au public en général. Il traite spécialement les maladies secrètes. Office et résidence No 126 rue St-Philippe près Remparts.—Heures de consultation de 9 à 10 A. M. et de 2 à 4 P. M. 8 av—1m

Professeur.

UN ex professeur du Collège Jefferson, depuis longtemps connu dans l'enseignement, offre ses service pour enseigner les différentes branches de l'éducation soit dans un pensionnat, soit dans une famille. Il accepterait une situation à la campagne, avec un salaire modéré.

S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 26 fév.

CLAIRVOYANCE.

LE Professeur LENORMAND, nouvellement arrivé de Paris, peut être consulté, à la Nouvelle-Orléans, comme clairvoyant, astrologue et spiritualiste.

Le professeur Lenormand est le neveu de la célèbre clairvoyante de ce nom, à Paris. Il a prédit les événements de la catastrophe de Napoléon III, et, par la sympathie, il peut guérir tous genres de maladies et de tracas personnels ou de famille, ainsi que les difficultés d'amour. Vous serez le plus chanceux dans vos affaires, si il donne des conseils. Il vous dira la meilleure place où vous trouverez du succès. Il prédit le passé, le présent et le futur et la destinée de chaque personne.—Office, 78, rue St-Pierre, entre Bourbon et Royale.—Heures: de 8 A. M. à 7 P. M. 8 nov—6m

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15.....RUE ROYALE.....13 et 15

Entre les rues Canal et Douane,

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat en fait de Comestibles et de Vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

25 déc—1an

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Stacker.

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

E. F. LAVILLEBEUVRE,
Marchand-Commissionnaire,
14 oct—72—1an No. 16 rue Union.

LE GRAND DEBALLAGE DES CENT MILLE PALETOTS

C'est cette semaine qu'a commencé la vente d'habillements tout faits pour hommes et jeunes gens

CHEZ

MICHEL LION

197 et 199 Vieille Levée en face du marché français.

C'est une occasion de bon marché sans pareille pour tout le monde.

Le soussigné engage le public à venir visiter ses magasins, certain qu'ils y trouveront des habillements confectionnés du dernier genre à des prix qui étonneront les plus incrédules.

Ce grand solde comprend aussi un fort lot de drap pour tailleurs.

La commande est remarquable par sa bonne coupe et son fini, les ateliers de M. LION ayant une renommée déjà faite depuis longtemps.

Chapeaux de paille et de feutre de toute forme, et à très bas prix.

MICHEL LION.

4 avril—1m

A QUELQUE CHOSE Malheur est bon,

Est un proverbe qui dit vrai, comme tout les proverbes.

La dernière panique a ruiné du monde, mais elle a fait baisser les prix de beaucoup de marchandises, et un négociant toujours à l'affût des bonnes occasions,

C. LAZARD & Cie,

n'ont pas grace aux capitaux dont ils disposent, manqué d'acheter au comptant, mais à très bon compte, des marchandises de toutes sortes qu'ils vont écouler à des prix d'un bon marché tellement fabuleux que toute concurrence est vraiment impossible.

Les derniers vapeurs de New-York en ont déjà porté pour $150,000 et il y en a autant en route. Toutes ces marchandises, manufacturées dans des conditions exceptionnelles d'élégance et de bon marché seront mise en vente le

SAMEDI, 28 Mars 1874.

La maison C. Lazard & Co. emploie continuellement 125 ouvriers et les bons ouvriers tailleurs y sont toujours bienvenus et certains d'y trouver de l'ouvrage.

C. LAZARD & Co.,

Au coin des rues St-Anne et Vieille Levée.—Place Jackson.

APERÇU DES PRIX

Habillements laine douce..........depuis..........	$3 25
Scotch Suits, dernier genre..........depuis..........	$9 25
Choix considérable de vêtements noirs, Drap, Mérinos, Alpaga, prix variés et trop modérés pour être détaillés ici. Assortiment des plus complets de vêtements de première Communion. Choix considérable de vêtements pour enfants de trois ans et au dessus.	
Toile et piqué..........depuis..........	$1 50
Chemises blanches et de couleur, depuis..........	50
5,000 Douzaines à cols toile..........	75
5,000 Douzaines Manchettes Satinées, la douzaine de paires..........	$1 00
Chemises de peau, gare bonne qualité de toutes les grandeurs..........	65
Cravates de tout genre.	
Un assortiment des plus complets de chapeaux de paille, feutre et autres pour hommes.	
Chapeaux de paille, feutre et autres pour enfants..........depuis..........	15
Malles, valises, Etc, aux prix les plus réduits.	

7 mars—1m

46....RUE DE CHARTRES....46

M. BOCHET,

Vendra, au-dessous des prix de New York, tout son grand stock de hautes nouveautés

D'ARTICLES DE MODES

Reçus de France par les steamers français, "Amérique" et "Europe,"

A 50 pour cent

Au-dessous des prix précédents, baisse incroyable. Il faut que tout ce fort stock soit vendu promptement, sans considération de prix coutant, avant son départ pour France, à la fin de mai.

40 caisses Chapeaux de Paille d'enfants fillettes, demoiselles et dames.

400 caisses Pailles
Dernier genre;
800 cartons Fleurs
Beau choix;
1000 cartons Rubans

Gros Grains, Gros Grain moiré, fantaisie, écossais, Taffetas bien assortis en couleur et en numéros depuis le No 4 jusqu'au No 40. 7 fév—3m

Grande amélioration dans l'art du Dentiste

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE,

No. 1, rue Remparts, Encoignure Canal,

A l'honneur de faire savoir à ses clients et au public qu'il a un nouveau procédé, pour poser les dents artificielles avec une succion nouvelle. Ce procédé empêche les râteliers de remuer dans la bouche en les retenant solidement au palais, et peut facilement être appliqué aux vieux râteliers qui remuent dans la bouche et on peut les ôter à volonté.

Extraction de dents sans douleur avec le chloroforme ou le nitrous oxyde gas.

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol. 11 avril

Avis Important.

Le Docteur DUPERRON, dentiste, a l'honneur de faire savoir à ses clients et à toutes personnes qui portent des râteliers de dents artificielles cirés à succion, qu'il vient d'obtenir une licence, pour employer le procédé ou système de M. Bean pour l'usage d'eux même, ce qu'il garantit, et ce dont on pourra se convaincre de ses propres yeux en allant à son cabinet, rue Bienville No 66, encoignure Royale. 4avril—aulsavril

BEAUX MEUBLES

AUX PRIX COUTANTS.

Désirant nous retirer des affaires, nous offrons, AUX PRIX COUTANTS, tout notre stock de beaux meubles de chambres à coucher, salons et salles à manger, bois de rose, en acajou et noyer.

D. KELHAM & Co.

Au No. 36 de la rue Royale.

5 avril—3m.

DONATIEN AUGUSTIN,

Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms.

Passports procured from Washington.

Residence No 163 Esplanade Street.

March 27th

Avis aux Marchands de Chiffons.

LA Compagnie de fabrique de papier de la Louisiane demande toute espèce de chiffons sur consignation et désire en acheter. Elle en donne les prix les plus élevés, au comptant, à ses bureaux, No 60 de la rue Carondelet. Elle invite le commerce et la presse à venir examiner, à ses bureaux, son papier et la liste de ses prix. 22mars—1m.

ACHETEZ VOS LAMPES, VOS HUILES, vos installations de gaz, vos lampes de corridors, vos lampes à gaz portatives et vos garnitures de lampes—les plus jolies qu'on ait encore vues sur ce marché quelconque,—de Speedline Oil Co., aux Nos 60 de la rue du Camp et 13 de la rue Dauphine. L'huile dite "de coin du feu" donne une lumière claire et brillante, de sorte que si la lampe tombe et se casse, l'huile éteindra les flammes et il ne saurait arriver d'accident aux enfants ou aux domestiques négligents.

26 fév—1m

Licences et Taxes de Ville, d'Etat et de Dessèchement.

LE soussigné se charge du paiement des licences et des taxes aux taux les moins élevés du marché.

J. W. PEARCE,

Au No 12, de la rue Carondelet près Commune.
F. P. COLQUHOUN. 15 mars—m.

Madame Rizan,

Sage-femme de 1ère Classe,

ANNONCE aux dames de sa clientèle, qu'elle part au Nord pour quelques jours. Madame Bianchi, sage-femme, graduée, la remplacera. Son diplôme professionel la recommande à la confiance de ses clients.

Vaccination le mardi et le mercredi de midi à 3 heures.

Consultations en Français, Anglais et Italien, de 3 à 5 heures.

rue Hopital No. 114 entre Dauphine et Bourbon
Havril Im Dim mar et jeu

Réclamations contre les Etats-Unis.

LES citoyens des Etats-Unis et les étrangers non naturalisés, loyaux ou déloyaux, qui ont des réclamations contre les Etats-Unis, obtiendront tous les renseignements qu'ils peuvent désirer en s'adressant au soussigné, Agent de réclamations et dépositaire des réclamations confiées à feu J. A. Barq.

A. DELOFFRE,
No. 33 Exchange Alley.

9avril—1m Ma J.D.

Avis aux Contribuables.

TAXES ET LICENSES DE LA VILLE ET DE L'ETAT.

LE soussigné paie en ce moment les Taxes d'Etat et de ville, ainsi que les licences, à un escompte libéral.

Aussi, réglement de toutes Taxes arriérées à des conditions très avantageuses.

A vendre aux plus bas prix du marché, Mandats convenables pour paiement de Taxes de ville et d'Etat.

J. CHAPUS,
15 fév—3m No. 20 rue St. Charles.

MAISON J. GALINIER,

(161)..........RUE ROYALE..........(161)

entre St. Louis et Conti.

OUVERTURE

des MARCHANDISES de printemps et d'été reçues par les derniers arrivages des steamers Vicksburg et Memphis.

Toutes les nouveautés Parisiennes, en Modes.

Chapeaux Modèles, Pailles, Formes, Ornements, Fleurs, etc., etc.

Mme GALINIER appelle l'attention des Dames sur le beau choix de marchandises qu'elle vient de recevoir, et les prie de vouloir bien venir en constater le bon goût, la variété, l'élégance et surtout la modicité des prix.

2avril—1m Ma J.D.

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE, E. L. CARRIERE

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c.

No. 43, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huiles d'olives.

Avances libérales, sur consignat ons, à nos amis à Londres, Liverpool, le Hâvre et Bordeaux.

29mars—6m

PIERRE PAVIA

Fabricant de Chaussures à vis.

PREMIÈRE FABRIQUE DU SUD.

Au No. 153 de la rue Royale entre les rues St Pierre et Toulouse.

INVENTEUR breveté et fabricant de chaussures à vis métalliques. Elles ne peuvent pas être dévissées; elle ont remporté le premier prix à la Foire de l'Etat de la Louisiane, la médaille en or en 1872 et la médaille en argent en 1873.

1avril—1an

La Nouvelle Machine "Domestic" à coudre, à l'usage des familles.

NOUS ne disons pas que la machine "Domestic" soit la seule qui mérite la faveur du public nous admettons qu'il y en a qui sont réellement bonnes et reconnues telles, mais maintenons et sommes prêts à prouver que la machine "Domestic" est supérieure à toutes celles qui sont offertes actuellement au public. Quant au prix, c'est le plus modique du marché.

M. L. HEDRICK, Agent,
22mars—1m au No 163 de la rue du Canal.

On désire.

QUE les tailleurs, les couturières en robes, et les cordonniers, tout le monde enfin, sache que nous tenons toute espèce de machine à coudre à raison de $1 00, par semaine. Nous vendons des machines, neuves ou de rencontre, à des conditions qui se rendent le paiement facile. Nous réparons toutes les machines à bas prix. Si notre machine à coudre à besoin de réparations, adressez-nous une ligne par la poste, ou laissez-la nous dire. BUREAU et SALLE DE VENTE, No. 4 de la rue Bourgogne, près Canal.

GREGG'S SEWING MACHINE DEPOT.

5avril—1m.

Direct Trade Company

(COMPAGNIE DE COMMERCE DIRECT).

LES négociants, petits et grands, peuvent maintenant importer leurs marchandises directement de l'Europe à la Nlle-Orléans, aux plus bas prix possibles, par l'entremise du "Direct Trade Company," dont le Dr. Thos. D. Worrall est l'agent et directeur américain. Les bureaux en sont au Story Building, rue du Camp, où l'on peut voir d'excellents draps, de belles bottes des bijoux, de l'argenterie, etc., etc., et des échantillons de toute espèce d'articles fabriqués en Angleterre. 21 mars

La Raffinerie New Hope,

(ANCIENNEMENT GOODALE'S)

SUCRES clarifiés de choix,
SIROPS (Golden Syrup) de choix,
MELASSES reçuites de différents grades.

Produits de la dite Raffinerie, à vendre à bas prix, Par WM. HENDERSON, 23, rue Féters, coin Douane.

L'attention des Groceries de famille est particulièrement appelée sur le Golden Syrup, d'une saveur délicate et digne de l'ancienne réputation de l'établissement. 22 mars—1m

1841...S. DAVIS JR...1841

LES CELEBRES JAMBONS "DIAMOND,"

—DE—

S. DAVIS JR,

A Cincinnati.

Cette excellente marque date de trente-trois ans. On la connaît dans toutes les parties de notre pays; elle n'est pas inconnue au Canada, en Angleterre et en France.

En 1850 le Bureau d'Etat de l'Ohio a décerné un premier prix "pour jambons préparés en 1846" c'est-à-dire depuis quatre ans.

Ces jambons, vieux ou nouveaux, sont toujours bons; ceux de la saison actuelle sont considérés comme étant de qualité supérieure.

Les jambons "Davis Jr" ont remporté des prix en Louisiane et au Texas. On les trouve chez tous les grands épiciers des principales villes.

VOSE, BROTHERS, Agents.

Au 51 de la rue des Magasins, Nouvelle-Orléans.

3 mars—2m

Avis.

LA société existant sous la raison commerciale de C. CAVAROC & SON, est dissoute, à partir de ce jour. Chacun des associés signera en liquidation.

Nlle-Orléans, le 5 février 1874.

C. CAVAROC,
C. CAVAROC Jr.

Les soussignés ont formé, ce jour, une société pour les affaires d'importation et de commission sous la raison sociale de C. CAVAROC & SON.

Nlle-Orléans, le 6 février 1874.

C. CAVAROC,
C. CAVAROC Jr.

6 mars—1m—3 fps

Terres. Terres

LA BANQUE DES CITOYENS de la Louisiane possède, dans différentes paroisses de l'Etat, des terres qu'elle offre aux conditions les plus avantageuses et vendra en lots de 50 acres et au-delà.—Ce qui permettrait aux hommes qui n'ont que peu de moyens et aux affranchis de s'établir à peu de frais. Aux personnes déjà établies sur ces terres, elle demandera une partie comptant; le reste se paiera à termes, avec hypothèques. S'adresser au local de la Banque à la Nouvelle-Orléans.

J. L. DELERY,
Caissier.

Avis.

LA maison de commerce de S. Riehl, qui continuée sous la raison sociale de Veuve S. Riehl & Co, au même local No. 51 Vieille Levée où les soussignés seront heureux de recevoir leurs anciens clients. Les débiteurs de feu S. Riehl voudront bien régler avec eux.

Nouvelle-Orléans, 31 mars, 1874.

VEUVE S. RIEHL.
AUGUSTE BAUXET.

1avril—1 m.

NOTICE.

Taxes Spéciales de Revenu Intérieur des Etats-Unis, du 1er mai 1874 au 30 avril 1875.

Bureaux du Revenu Intérieur,
Washington, D. C. 16 Février 1874.

LA LOI DU 24 DECEMBRE 1872, requière que toute personne engagée dans toute espèce d'affaires, vocation ou emploi qui la rend sujette à la taxe spéciale, doe se procurer et de placer en évidence une estampe couvrant le paiement de la dite taxe spéciale pour l'année taxable commençant le 1er mai 1874, avant de commencer ou de continuer les affaires après le 30 avril 1874.

Les taxes comprises dans les clauses de la loi ci-dessus mentionnée, sont les suivantes:

Rectificateurs..........	$ 200
Débitants de liqueurs au détail..........	25
Débitants de liqueurs en gros..........	100
Débitants de liqueurs (malt) en gros..........	50
Débitants de liqueurs (malt) au détail..........	20
Débitants de tabac en feuilles..........	25
Débitants au détail, de tabac en feuilles..........	500
Et sur les ventes au-dessus de $1,000, 50 cents pour chaque piastre excédant la somme de $1,000.	
Débitants de tabac à chiquer..........	5
Fabricants d'alambics..........	50
Et pour chaque alambic fabriqué..........	20
Et pour chaque à-rpentin fabriqué..........	20
Fabricants de tabac à chiquer..........	10
Fabricants de cigares..........	10
Pacotilleurs vendant du tabac, première classe, (ayant plus de deux chevaux..........	50
Pacotilleurs vendant du tabac, seconde classe (ayant deux chevaux..........	25
Pacotilleurs vendant du tabac, troisième classe (un cheval)..........	15
Pacotilleurs vendant du tabac, quatrième classe, allant à pied ou par les voies publiques	10
Brasseurs de bière faisant moins de 500 barils..........	50
Brasseurs de bière, faisant 500 barils ou plus	100

Toute personne ainsi sujette à la taxe, qui néglige de se conformer aux réquisitions ci-dessus, sera passible de sévères pénalités.

Les personnes ou les maisons de société dans le premier district de la Louisiane, sujettes au payement des taxes spéciales ci-dessus désignées doivent s'adresser à S. A. STOCKDALE, collecteur de Revenu Interne, chambre No. 5, Douane de la Nouvelle-Orléans, et se procurer l'estampe ou les étampes de la taxe spéciale qui leur est nécessaire, avant le 1er mai 1874, sans autre avis.

J. W. DOUGLAS,
Commissaire du Revenu Interne.

3 avril—9,16,23,30etmai 15

PIANOS.

J. GAUDIN,

87..........RUE ROYALE..........87

VIENT de recevoir de très beaux et bons pianos de Pleyel, demi grand format; aussi de magnifiques pianos de Bauvais, qu'il vendra à prix très réduits. Il a aussi des pianos de seconde main à très bon marché.

15 mars—3m—D, Mar et J—1m.

Cigares, Tabacs.

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,

No 53...RUE VIEILLE-LEVEE...No 53

Encoignure Bienville.

Manufacture à Vapeur de:

TABAC A FUMER ET A PRISER.

Et Importateur de:

CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.

4 mars—1an Nouvelle-Orléans.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 15 AVRIL—CLASSE No 89.

1er.	2me.	3me.	4me.	5me.	6me.	7me.	8me.	9me.	10me.	11me.	12me.	13me.	14me.
14	13	33	42	17	64	30	67	61	50	20	18	10	71

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 15 avril 1874.

H. PERALTA,
ADAM GIFFEN,
Commissaires.

Méfiez-vous des fausses Loteries.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION 156 rue du Canal.

DIRECTEURS:

Dr. W. Newton Mercer.

L. F. Generes,	David Urquhart,
George Jonas,	John G. Gaines,
Thomas A. Adams,	Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke,	Christian Schneider,
Chas. J. Leeds,	Samuel Jamison.

Intérêts sur les dépôts.

L. F. GENERES, Président.
SAM JONES, Jr., Trésorier. 29mars—1an

Home Mutual Insurance Company,

Bureaux, No. 78, de la rue du Camp, Nouvelle-Orléans.

(Etablie en 1852.)

Assure contre les risques d'incendies, de mer, et de rivières, aux plus bas prix.

Actifs.......... $748,635

J. B. WOODS, Président;
I. SEPTON, Vice-Président,
CHAS. LESASSIER, Secrétaire.

BUREAU DE DIRECTEURS:

Wm. M. Perkins,	Chas. E. Alter,
Robt. Hare,	John A. Peel,
Christian Schneider	J. J. Keith,
Jno. J. Gidiere,	A. Woods,
A. Levi,	Jas. W. Fee,
J. L. Sterry,	Edward J. Gay.

29mars—1m

Banque d'Epargne des Citoyens, GRUNEWALD HALL.

No. 22 rue Baronne,

J. L. GUBERNATOR, Président.

M. BENNER, caissier.

LES dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou, d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépots payables à leur majorité: cela encourage les enfants à les augmenter toutes les semaines ou tous les mois et leur donne des habitudes d'économie qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dép ts de 10 cents et au-delà, elle alloue un intérêt de 6 pour cent qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.

Tous les dépots sont payables sur demande.

1 er mars—1 an

COMPAGNIE d'Assurance de l'Union.—Nouvelle-Orléans, 9 Avril, 1874.—L'élection annuelle de directeurs de cette compagnie aura lieu le LUNDI, 20 du courant, de midi à deux heures de l'après midi, aux bureaux de la Compagnie, No 3 de la rue Carondelet.

J. M. CRAWFORD,
Secrétaire.

9avril—10t

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 6 avril 1874.—A une assemblée spéciale du conseil des directeurs tenue ce jour, Mr. FRANK WILLIAMS a été élu Président de la compagnie.

J. P. ROUX, Secrétaire.

6avril—15t

Bureaux du Louisiana Equitable Life Insurance Company.—Au coin des rues Gravier et Carondelet—Nouvelle-Orléans, 9 avril 1874.—Conformément à la charte de cette compagnie, une élection de huit directeurs, pour trois ans, aura lieu, aux bureaux de la compagnie, le LUNDI, 20 avril 1874, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

WILLIAM HENDERSON,
Secrétaire.

7avril—12t

Bureau de l'Ammonia and Thermo Specific Propelling Company of America, No. 14 de la rue Baronne.—Nouvelle-Orléans, 4 Avril 1874. Avis est donné qu'une assemblée générale des actionnaires aura lieu, aux bureaux de la compagnie, le LUNDI, 4 mai, 1874, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, dans le but suivant:

1o. De procéder à l'élection annuelle de quinze directeurs;

2o. De changer le nom de la compagnie;

3o. De fixer le nombre des directeurs à neuf au lieu de quinze;

4o. De changer la manière de transférer les certificats d'actions de cette compagnie.

Par ordre de la Direction,
B. L. MILLAUDON, Secrétaire.

5avril—1m

AVIS.

Je me charge du paiement des Licenses de Ville et d'Etat en allouant un Escompte très élevé sur les Taxes Arriérées. L'Escompte varie de 10 à 30 pour 100.

B. NAUTRÉ,
No 79 rue Bienville.

27Mars—1 m

Le Funding Bill.

A TOUS LES PERCEPTEURS de TAXES

LA Cour de Circuit des Etats Unis ayant amendé l'ordre qui avait été lancé et refusé les injonctions demandées dans les affaires Macauley et autres et Stern-Brothers—injonctions qui prohibaient la perception des taxes en vertu de l'ordre No 1 connu sous le nom de Funding Bill, ordre nous ait donné de procéder à la perception des taxes conformément au dit acte et aux instructions que l'Auditeur des comptes public a publiés récemment.

WM. P. KELLOGG,
Gouverneur.

Avis aux percepteurs des Taxes.

VOUS êtes requis de procéder immédiatement et efficacement à la perception des licences et des taxes conformément à la loi. Dans tous les cas où les dites licences et taxes n'auront pas été payées d'ici au 4 Avril prochain, vous les percevrez en vertu de l'acte No. 47 de 1873, par saisie et ventes du par demandes d'injonctions par l'entremise de l'avocat général assistant, pour fermer les établissements des personnes qui refusent de payer leurs licences et leurs taxes.

CHAS. CLINTON,
Auditeur.

25mars, 30f.

ASSURANCE SUR LA VIE.

New York Life Insurance Company

(ÉTABLI EN 1845.)

Actif.......... $25,000,00

Revenu Annuel au de la de.......... 8,000,000

PUREMENT MUTUELLE.

Tout l'excédant des bénéfices, après prélèvement du cout actuel de l'assurance est remboursé aux détenteurs de polices.

TOUTES LES POLICES SONT MAINTENUES. Des dividendes sont déclarés annuellement, payables comptant, lesquels peuvent être appliqués à la réduction des primes annuelles ou à l'augmentation de l'assurance.

Des polices sont émises pour la protection spéciale des

FEMMES ET DES ENFANTS.

Des polices sont émises pour garantir le paiement des dettes; on émet aussi des POLICES TONTINE qui combinent la sécurité de l'Assurance sur la Vie avec le placement avantageux de l'argent.

Les personnes qui désirent une assurance sur la vie, sure et garantie, au véritable cout net, dans cette ancienne et honorable compagnie, sont priées de s'adresser aux soussignés.

COPES & OGDEN,

Agents-Généraux,

44..........RUE CARONDELET..........44

Cette Compagnie a payé l'année dernière près de 1,500,000 par suite de décès, et a déclaré aux détenteurs de polices des dividendes, payés comptant, et s'élevant à $1,742,554 40.

DIRECTION LOCALE.

Chas. Briggs,	S. H. Kennedy,
E. F. Mioton,	Saml. Smith,
Thos. A. Adams,	Fk. Wintz,
Chas. Cavaroc,	S. O. Nelson,
L. B. Cain,	Paul Fourchy,
Geo. Foerster,	Fk. Camerden,
T. J. Semmes,	I. H. Lupwigsen,
J. S. Walton,	Wm. S. Pike,
E. Peale,	Wm. B. Schmidt,
S. Forchheimer,	A. Chiapella,
F. S. Simpson,	J. A. Du-mo.

MÉDECINS-EXAMINATEUR.

D. C. Holliday, M. D. John W. Caldwell M. D.
Cha. Turpin, M. D.

6 mars

Propriétés à vendre et à louer.

Pharmacie, à Vendre, et Maison à louer.

LA pharmacie bien connue, située au coin des rues Royale et St. Louis et dirigée, pendant trente ans, par le Dr. Castellanos. Elle vient d'être réparée et a un stock de médicaments frais. On l'offre en vente, avec la clientèle et on louera le magasin et la demeure, à bail, pour un nombre d'années dont il sera convenu.

S'adresser sur les lieux. 14avril—15t

Voiture.

A vendre, à bon marché, avec les harnais, un joli coupé de famille, très solide et muni d'excellents ressorts. Il vient d'être réparé et complètement remis à neuf.

S'adresser au bureau de l'ABEILLE.

8fév—PP

Excellente Occasion.

Pour une Personne Entreprenante.

MAGASIN de Fourneaux de cuisine à vendre. Je vendrai à très bas prix, pour cause de maladie, mon magasin, bien connu, de fourneaux de cuisine et de ferblanterie. C'est une occasion de faire un excellent placement. En attendant que je trouve un acquéreur, je continuerai de vendre à très bon marché, des fourneaux de la ferblanterie, des articles de ménage &c. &c.

B. GERTH.

Au No. 74 de la rue de Chartres, en face du bureau de l'Abeille. 26mars—1m